

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

MERCREDI 25 FÉVRIER 2026 à 19 h 00

À l'Hôtel de Ville

À l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- POINT N°1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026
POINT N°2 RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) TERRITOIRE D'INNOVATION

**RESSOURCES
FINANCES**

- POINT N°3 TARIFICATION DE LA VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES DANS L'ESPACE PUBLIC

POINT N°4 AVENANT À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME
« PETITES VILLES DE DEMAIN »

POINT N°5 BUDGET ANNEXE DES BOIS ET FORÊTS - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2026

POINT N°6 EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION - PHASE 2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL POUR LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD)

POINT N°7 INSTALLATION DE CAMÉRAS AFIN DE LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTÉRIEL POUR LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD)

POINT N°8 RECOUVREMENT DES FRAIS DE FOURRIÈRE AVANCÉS PAR LA COMMUNE POUR DES VÉHICULES NON RÉCUPÉRÉS

COMMANDE PUBLIQUE

- POINT N°9 RELANCE SUITE DÉCLARATION SANS SUITE - MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT (VILLAGE DES ASSOCIATIONS - MARCHÉ N°202542)

POINT N°10 ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT 01 : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE PÉRIMÈTRE DE LA PLAINE DE GLISSE - GRAND LAC (MARCHÉ N°202540)

POINT N°11 ACHATS D'UNE BALAYEUSE PAR L'UGAP

RESSOURCES HUMAINES

- POINT N°12 CRÉATION D'UN EMPLOI D'ASSISTANT ADMINISTRATIF AU SERVICE FONCIER, CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ANNÉE 2026 ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR PERMETTRE LES AVANCEMENTS DE GRADE

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER**

- POINT N°13 RÉTROCESSION À LA COMMUNE PAR L'EPF DE L'AIN DE LA PROPRIÉTÉ AP 64 - FIN DE PORTAGE

POINT N°14 PROJET DE CANALISATION D'EAU POTABLE ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE (SITSE) - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAUX CONSENTIE PAR LA COMMUNE AU PROFIT DE LA RÉGIE DES EAUX GESSIENNES - PARCELLES AX N° 71-75-146-147-189-240-242 ET AH N° 133-134

POINT N°15 PROJET DE BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS RHÔNE-ALPES

PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉS

POINT N°16 SOUTIEN AUX ACTIONS HUMANITAIRES ET SOLIDAIRES

POINT N°17 MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA "VICTE@M DIVONNE"

CULTURE

POINT N°18 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT DE LA BRANCHE LITTÉRAIRE DE L'ASSOCIATION ARPADI POUR 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT N°19 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020, DU 12 JANVIER 2021 ET DU 18 OCTOBRE 2023

Le

Le Maire



Vincent SCATTOLIN